Saint-Pardon-de-Conques

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de monsieur Gilbert BLANGERO, maire.

Date de la convocation : le 31/03/2022

Membres en exercice : 15 Membres présents : 14 Membres votants : 14

Présents : Gilbert BLANGERO, Laetitia PIERS, Jean-Claude DALLA ROSA, Walter SBRIZZAI, Alain LEYNIAC, Bernard BOUTIN, Fabienne DELOUBES, Guillaume PELLETIER, Martial GALLOU, Martine DUBOURG, Patrick MOUTINARD et Séverine CLOES. Arrivés en cours : Jean-Baptiste PAING et Laurent RÉGLAT.
Absents : Laurent LALANNE

Secrétaire de séance : Gilbert BLANGERO

ORDRE DU JOUR :

1. Signatures du dernier compte rendu et nomination du secrétaire de séance
2. Vote du compte administratif
3. Approbation du compte de gestion
4. Affectation de résultats sur le budget 2022
5. Vote du budget primitif 2022
6. Demande de subvention, FDAEC
7. Vote des taux d'imposition, taxes foncières
8. Subventions aux associations

Questions diverses et préparation du planning pour la tenue du bureau de vote

1. Approbation du dernier compte rendu

Le compte-rendu du dernier conseil municipal du 2 mars 2022 est validé et signé par l'ensemble des membres présents.

2. Vote du compte administratif

La 1re Adjointe, Laetitia PIERS, reprend les chiffres essentiels du tableau ci-dessous, déjà présentés lors du précédent Conseil municipal.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2021	309 264,68 €
RECETTES FONCTIONNEMENT 2021	374 916,21 €
RÉSULTAT EXERCICE 2021	65 651,53 €
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT 2020 REPORTÉ EN 2021	234 677,54 €
SOLDE FONCTIONNEMENT BUDGET 2021	**300 329,07 €**
Excédent fonctionnement reporté en investissement	90 232,51 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT 2021	386 044,80 €
RECETTES INVESTISSEMENT 2021	330 033,87 €
RÉSULTAT EXERCICE 2021	-56 010,93 €
EXCÉDENT INVESTISSEMENT 2020 REPORTÉ EN 2021	339 967,31 €
SOLDE INVESTISSEMENT BUDGET 2021	**283 956,38 €**

a) Évolution des recettes

- En fonctionnement, la commune a reçu 24 041,33 € de recettes de loyers des appartements communaux.

Le capital des deux emprunts émis pour les travaux de ces appartements étant remboursé sur le budget investissement, il est important de veiller à ce que ces montants soient transférés chaque année en investissement.

Rappel des coûts d'emprunts pour les logements :

- 8 993,52 € de remboursement annuel avec un emprunt de 120 300,00 € (fin en 2031).
- 26 364,00 € de remboursement annuel avec un emprunt de 483 000,00 € (fin en 2040).

Soit un total de 3 5357,52 € de remboursement d'emprunt pour les logements.

Rappel des recettes :

- 880 €+780 €+620 €+500 € = 2 780,00 € de recette mensuelle x12 mois = 33 360,00 €

- Une autre recette exceptionnelle de 6 367,01 € de la société SFR nous a été octroyée cette année concernant cinq années d'occupation du domaine public.

- Les droits de mutation, estimés à 28 000,00 € sur le budget, ont finalement produit une recette de 38 043,00 € en raison d'un bon maintien des ventes immobilières dont elles sont issues.

Cette année nous n'avons aucune recette de location de la salle polyvalente.

b) Évolution des dépenses

- Nous avions provisionné 4 500,00 € au budget primitif pour les frais d'instructions des permis et avons réalisé 6 185,00 € de dépenses, l'activité dans ce domaine ayant été plus importante que prévu.

- Une augmentation de 1 925,45 € est à déplorer sur les dépenses d'énergie sachant aussi que nous avons eu des décalages de facturation 2020 vers 2021.

- L'emprunt sur l'agrandissement de la mairie se termine cette année avec la dernière échéance, le 05/01/2022 de 4 495,08 €.

- La participation au SIAEPA d'un montant qui varie chaque année et qui était en 2021 de 15 627,00 € prend également fin cette année

Soit 20 122,08 € de dépenses loyers en moins à partir de 2023.

Saint-Pardon-de-Conques

Pour le budget communal 2023, il ne restera que 1 997,52 € de reste à charge, dépenses d'emprunts moins les recettes.

La fin des travaux sur les logements, une dépense totale en 2021 de 323 284,93 €.

Le coût des matériaux pour réaliser les travaux de la salle des fêtes en 2021 s'élève à 19 224,90 € (17 534,90 € + 1 690,00 € pour le vidéoprojecteur).

Après ces énumérations, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2021 et le signe (Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote).

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. **Approbation du compte de gestion**

Après avoir vérifié que les chiffres du compte de gestion correspondent à ceux du compte administratif, il est demandé aux élus de l'approuver.
Les membres présents APPROUVENT à l'unanimité le compte de gestion 2021.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4. **Affectation de résultats**

Suite à la présentation des montants de recettes et de dépenses estimées pour le budget primitif 2022, la commission Finances propose d'inscrire sur le budget de fonctionnement et d'investissement 2022 les montants des excédents obtenus fin 2021.
Soit 300 329,07 € en fonctionnement et 283 956,38 € en investissement.
Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement pour l'année 2022.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5. **Vote du budget primitif 2022**

a) Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses imprévues s'élève à 24 000 €.

Par précaution et pour pouvoir financer d'éventuels travaux, la commission finance propose d'inscrire au compte 6068 « autres matières et fournitures » le montant de 10 000,00 €.
Une incertitude subsiste : les 9 700,00 € prévus, seront-ils suffisants pour pouvoir financer le coût des énergies ?
Cette année, nous verserons notre dernière participation de 17 773,00 € au SIEPA.
Notre participation de cette année pour le SIRP s'élève à 133 000 € (en hausse de 4 205,00 €).
Le montant des intérêts d'emprunts et fixé à 5 652,00 €.
Le montant de 6 000,00 € est proposé pour le compte « fêtes et cérémonies ».

b) Recettes de fonctionnement

Une prévision de 33 360,00 € a été inscrite, correspondant aux recettes de loyers.
La dotation DGF de l'État reste stable à 56 593,00 €.
Le montant des recettes de taxe foncière et de compensation de la taxe d'habitation augmente de 8 933,00 €.
Cette variation positive est due à l'augmentation nationale de la valeur locative ainsi qu'à l'augmentation, sur notre commune, du nombre d'habitations.

c) Dépenses d'investissement

Les restes à réaliser 2021 sont estimés à 46 903,36 € avec 33 600,00 € pour l'épareuse, 11 657,29 € pour les panneaux de signalisation et 1 646,57 € pour le nouvel ordinateur.
Sur les prévisions de dépenses, nous retrouvons le projet d'aménagement de bourg entre la RD 224 et la mairie, les travaux de voirie dans l'impasse du Domaine d'Élie et de l'impasse Pourrat.
En collaboration avec la commune de Saint-Pierre-de-Mons, la route du Canard va être entièrement refaite.

En 2022 nous avons aussi à réaliser la deuxième tranche de travaux concernant la VC N°1 route de Bruhon, anciennement route des Gourgasses.

L'appel d'offres en cours va désigner prochainement la société qui aura la charge des travaux du passage sécurisé situé au croisement de la route des Proms et de la RD224.
Le montant total de tous ces projets de travaux de voirie est estimé à 239 382,80 € TTC.

En 2022 nous aurons à régler 4 315,14 € correspondant au dernier remboursement de l'emprunt des travaux de l'agrandissement de la mairie.

La dépense de 29 885,42 € correspond aux mensualités de l'emprunt des logements communaux.

Pour les dépenses imprévues de 2022, la commission Finances propose d'inscrire 24 000,00 €.

Avec une prévision de résultat de fonctionnement négatif (-10 862,97 €) et la non-consommation des 24 000,00 € inscrits en dépenses imprévues et des 10 000,00 € inscrits au compte 6068, nous pouvons espérer un résultat de fonctionnement positif de 23 137,03 €.

Cette année nous n'avons pas l'utilité d'affecter des finances de fonctionnement vers le budget d'investissement.

Dans un futur proche, certainement à partir de 2023, le budget de fonctionnement aura la contrainte de devoir approvisionner en investissement le montant des charges d'emprunts, actuellement estimées à 29 885,42 €.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2022	386 145,89 €
RECETTES FONCTIONNEMENT 2022	375 282,92 €
PRÉVISIONS RÉSULTAT 2022	-10 862,97 €
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT 2021 REPORTÉ EN 2022	300 329,07 €
SOLDE FONCTIONNEMENT 2022	**289 466,10 €**

DÉPENSES INVESTISSEMENT 2022	378 427,36 €
RECETTES INVESTISSEMENT 2022	123 689,53 €
PRÉVISION RÉSULTAT EN 2022	-254 737,83 €
EXCÉDENTS INVESTISSEMENT 2021 REPORTÉ EN 2022	283 956,38 €
SOLDE INVESTISSEMENT 2022	**29 218,55 €**

À l'issue de cette présentation, les élus ACCEPTENT à l'unanimité le budget primitif et le signent.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivées de Jean-Baptiste PAING et Laurent RÉGLAT

6. **Vote des taux des taxes directes locales**

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2021 avec les montants des recettes fiscales :

- Taxe foncière bâti à 32,35 %, soit une **recette de 133 832,00 €**
- Taxe foncière non bâti à 58,41 %, soit une **recette de 17 289,00 €**

En prévision de futures augmentations de charges de fonctionnement, de la participation financière de la commune aux projets des écoles, de la baisse des recettes de taxes d'aménagement et également pour ne pas pénaliser les projets de développement de notre commune, la commission finance propose à l'assemblée d'augmenter les taux des taxes directes.

- Taxe foncière bâti à **33,35 %,** soit une recette de 137 969,00 €
- Taxe foncière non bâti à **59,41 %**, soit une recette de 17 585,00 €

Soit une augmentation globale de 4 432,00 €

Les élus présents votent à la majorité l'augmentation de 1 % des différents taux d'imposition.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 0

7. **Demande de subvention FDAEC 2022**

Monsieur Le Maire informe les élus des modalités d'attribution du fonds d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de sa dernière assemblée plénière.
Le montant de cette subvention ne peut dépasser 80 % du coût HT de l'opération d'investissement et son plafond est de 8 000,00 €.
Il est proposé au conseil municipal de solliciter le Département afin de pouvoir bénéficier de cette aide pour le financement de l'achat de l'épareuse de marque Rousseau d'un montant de 28 000,00 € HT.

Le reste à charge pour la commune serait de 24 000,00 € (dont 3 937,00 € de FCTVA qui pourront être remboursés en 2023).
Le conseil municipal vote « POUR » à l'unanimité

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8. **Subventions aux associations**

Monsieur le Maire soumet la liste des associations qui sollicitent la commune pour une subvention :

- La société de chasse
- L'A.P.E
- Le Judo
- Le Comice agricole

Après avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la liste suivante et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le versement de celles-ci :

- **La société de chasse de Saint-pardon-de-Conques = 700 €**
- **L'Association des Parents d'Élèves des écoles de Bieujac/Saint-pardon-de-Conques = 500 €**

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Le Judo Club de Bieujac-Castets = 300 €**

Pour : 9 Contre : 5 Abstention : 0

9. **Questions et informations diverses**

a) Afin d'organiser la tenue des bureaux de vote des élections présidentielles d'avril 2022, les élus se sont positionnés sur différents créneaux de permanences dans les tableaux reportés ci-dessus.

b) Monsieur Guillaume PELLETIER prend la parole et questionne le Conseil :

- Quelques retours de la 1re location de la salle des fêtes après sa rénovation :

• Le son proposé est un son « d'ambiance », insuffisant pour pouvoir danser : il propose, dans un premier temps, d'informer toute personne qui souhaite la louer pour danser de se munir d'une sono et, dans un second temps, peut-être de l'équiper d'une sono.
Monsieur Jean-Claude DALLA ROSA, adjoint responsable des bâtiments, explique qu'il est en train d'étudier l'aménagement de 2 enceintes avec ampli et qu'il reviendra vers les élus pour obtenir leur accord si l'achat doit se faire.

• Concernant la lumière des toilettes, il n'a été prévu qu'un interrupteur à l'entrée, ce qui fait que des personnes se sont retrouvées dans le noir (après extinction par d'autres quittant les lieux). Par ailleurs, la lumière est restée allumée la plupart du temps de la location. Il propose l'installation d'un capteur de présence.
À nouveau, monsieur Jean-Claude DALLA ROSA a pensé à cette solution de capteur et réfléchit sur la mise en place d'un tel dispositif.

- Lors de quel événement prévoit-on l'inauguration ?

Monsieur Martial GALLOU communique que le CCAS propose qu'elle soit faite durant le « repas citoyen », sans doute prévu pour le 18 juin 2022.

- Il n'y a plus de lumière sous le préau, or c'est un espace également important et très utilisé : va-t-on remettre prochainement les anciens néons, ou investir dans de nouveaux éclairages ?

Monsieur Jean-Claude DALLA ROSA exprime le souci avec les éclairages extérieurs qui sont régulièrement endommagés : ils n'ont été ni remis ni remplacés depuis le début de la rénovation du foyer rural en octobre 2021.
La commission Bâtiments étudie leur remplacement pour une installation sécurisée et économique.

c) Au lieu-dit « Muraille » il avait été demandé à un propriétaire de déplacer sa clôture de 80 cm afin d'élargir le passage pour la circulation, où en est cette demande ?

Selon le retour de Monsieur Le Maire, l'habitant devrait s'en occuper à l'été 2022.

d) Au lieu-dit « Almanach », un grand garage a été construit sans aucune autorisation d'urbanisme accordée, qu'est-ce que la commune compte faire ?

Monsieur Le Maire annonce qu'un procès-verbal sera réalisé et transmis prochainement au procureur de la République.

e) L'implantation des poteaux de rues et pose des numéros des habitations : quand va-t-on commencer à les mettre en place ?

Nous devrions commencer, selon Monsieur le Maire, début mai après la consultation et le retour des différents réseaux (demandes de DICT- DT auprès des réseaux du gaz, de l'électricité, de l'eau, des télécoms…).
Concernant les numéros d'habitations, il serait bon d'uniformiser la pose.
Rien de déterminé encore au niveau de leur distribution (certainement des permanences en mairie).

f) Monsieur Jean-Baptiste PAING informe que la réunion du SISS au mois d'avril est annulée et qu'elle est reportée après le Conseil communautaire.

g) Que les tarifs de l'ASLH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) doivent augmenter de 12 %, selon une décision évoquée récemment en réunion des maires de la CdC Sud-Gironde.

h) Monsieur Guillaume PELLETIER informe par ailleurs que l'école de musique de Langon va fermer et ne devrait pas reprendre en septembre 2022.

Fin de séance 21h30